



**Ministère de l'Éducation
Nationale du Mali**

Conférence sur les Enseignants Non-Fonctionnaires
21 au 23 novembre 2004, Bamako, Mali

co-organisée par l'ADEA, la Banque Mondiale, l'Internationale de l'Éducation et
le Ministère de l'Éducation Nationale de Mali

Document de Contribution

Niger

République du Niger
Ministère de l'Education de Base 1
et de l'Alphabétisation

Les enseignants du
cycle de base 1 (primaire) non - fonctionnaires au Niger
Etude présentée par la délégation du Niger

Bamako (Mali)
Novembre 2004

Sommaire

I	INTRODUCTION	4
II	APERCU SUR LE CYCLE DE BASE 1 AU NIGER	6
III	GESTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS NON-FONCTIONNAIRES	7
	1°) RECRUTEMENT	7
	a°) Formation initiale	7
	b°) Niveau académique	9
	c°) Modalités de sélection	9
	2°) ADMINISTRATION	9
	a°) Types de contrat	9
	b°) Rémunération	9
	3°) GESTION DES CARRIERES	10
	a°) Déploiement	10
	b°) Plan de carrière	11
	c°) Formation continue	11
IV	IMPACT DU RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS NON FONCTIONNAIRES SUR LE SYSTEME EDUCATIF	11
	1°) Au plan quantitatif	12
	2°) Au plan qualitatif	13
V	ROLE DES PARTENAIRES SOCIAUX DANS LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE RECRUTEMENT	12
VI	PERSPECTIVES	13
VII	CONCLUSION	15

Sigles

Cycle de base 1	: le primaire
Cycle de base 2	: le Collège
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TBA	: Taux Brut d'Admission
TA	: Taux d'Achèvement
LOSEN	: Loi d'Orientation du Système Educatif Nigérien
BEPC	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BAC	: Baccalauréat
CFEEN	: Certificat de Fins d'Eudes d'Ecoles Normales
CONFEMEN	: Conférence des Ministres de l'Education ayant le français en partage
CAPED	: Cellule d'Animation pédagogique
CFEPD	: Certificat de Fins d'Etudes du Premier Degré
CEPE	: Certificat d'Eudes Primaires Elémentaires
PDDE	: Programme Décennal de Développement de l'Education
COGES	: Comité de Gestion des Etablissements
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale

I - Introduction

Depuis son accession à l'indépendance en 1960, le Niger est l'un des pays africains les moins scolarisés. Le taux brut de scolarisation (TBS) au niveau du cycle de base 1 (primaire) était estimé en 1960 à 3,6%. Le système éducatif nigérien est en outre caractérisé par de fortes disparités entre les zones rurales et les zones urbaines, les filles et les garçons. Cette faible couverture éducative et son cortège de disparités avaient conduit les responsables politiques de l'époque à opérer des choix qui étaient déterminés par la nécessité d'une expansion rapide de l'école en application du plan d'Addis-Abéba qui prévoyait en vingt ans la généralisation de l'enseignement primaire sur l'ensemble du continent africain. Cette politique s'est traduite par une forte progression des effectifs des élèves entre 1960 et 1980, ce qui a nécessité le recrutement régulier d'enseignants fonctionnaires.

Mais cet élan pris à commencer à être compromis à partir des années 1980 du fait des contraintes démographiques. En effet, le taux de croissance démographique du pays se situe autour de 3,3% l'an. A cela s'est ajoutée la crise financière et économique qui a conduit les autorités du pays à adopter les programmes d'ajustement structurel préconisés par les institutions financières internationales (Banque Mondiale, Fonds monétaire International). Ces programmes ont pour corollaire la limitation des ressources allouées à l'ensemble des secteurs dont celui de l'éducation.

En conséquence, entre 1990 et 1998, le TBS au cycle de base 1 progressait à un rythme de 0,5 point par an alors que la population scolarisable augmentait de 3,3%. Dans ces conditions, il est évident que le Niger ne peut relever le défi de l'universalisation de l'éducation de base à l'horizon 2000 conformément aux engagements souscrits à la conférence de Jomtien (Thaïlande) en 1990 sur l'éducation pour tous. Pendant toute cette période, la structure du budget de l'éducation faisait ressortir une forte pression des dépenses salariales des agents de l'Etat (86%) au détriment des autres postes de dépenses (investissement : 4% et fonctionnement courant : 10%).

C'est dans ce contexte que les Etats Généraux de l'Education se sont tenus en 1992 pour initier une nouvelle approche dite participative pour l'analyse et l'évaluation du système éducatif. Six années plus tard, le Niger s'est doté de la première loi d'orientation de son système éducatif ou LOSEN (loi n°98-12 du 1^{er} juin 1998) qui fixait un certain nombre d'objectifs à atteindre dont celui de l'éducation pour tous.

Au cours des travaux sur l'élaboration de la LOSEN en 1998, le premier débat sur le recrutement d'enseignants a été posé par le ministère. En effet, le rythme de recrutement qui était de 520 enseignants par an et qui correspondait aux possibilités budgétaires d'alors, ne pouvait permettre de faire face à la demande croissante d'éducation. Ce niveau de recrutement est loin de celui qui était jugé nécessaire pour une accélération de la scolarisation au cycle de base 1 qui est un des objectifs de la LOSEN. Ces estimations, pour tendre vers l'objectif de la scolarisation universelle, se situent autour de deux mille sept cent soixante cinq (2765) nouveaux enseignants à recruter par an. Dès lors, il faut trouver des alternatives de recrutement qui tiennent compte de possibilités financières de l'Etat.

C'est dans ce contexte que les pouvoirs publics ont instauré une politique de recrutement d'enseignants non-fonctionnaires pour mieux faire face au besoin en personnel à la rentrée scolaire 1998-1999. (voir décret n°98-232/PRN/MEN du 10 septembre 1998). Ces enseignants étaient alors appelés des volontaires de l'éducation. *Un volontaire est "un jeune diplômé sans emploi qui a choisi de se mettre à la disposition du Ministère de l'Education Nationale afin de dispenser des cours dans les écoles du cycle de base 1 du Niger"*. Depuis la rentrée scolaire 1998-1999 jusqu'en 2002-2003, 10 324 volontaires de l'éducation étaient recrutés. A partir de la rentrée scolaire 2003-2004, les volontaires de l'éducation sont devenus les contractuels de l'enseignement (Voir décret n°2003-234 PRN/MESSR/T/MEB1/A du 26 septembre 2003).

Ainsi, le niveau de recrutement d'enseignants contractuels a été significativement relevé passant de 791 en 1988-1999 à 12 824 en 2003-2004. La nouvelle politique vient s'ajouter à d'autres pratiques jusque là utilisées telles que les classes multigrades et le double flux aujourd'hui en voie de régression. Il faut ajouter que depuis l'instauration de cette politique, le Niger a fait l'option de ne recruter que des enseignants non-fonctionnaires pour les postes nouveaux. Les enseignants fonctionnaires sont recrutés au prorata des départs à la retraite du personnel d'encadrement. Cette politique a enfin permis une augmentation substantielle du TBS qui est passé de 32,23% en 1998-1999 à 50% en 2003-2004 et le nombre d'élèves est passé de 529 806 à 980 033 pendant la même période.

Malheureusement, cette option est intervenue dans un contexte caractérisé par :

- le départ à la retraite de plus de 80% du corps d'encadrement (Directeurs d'école, Conseillers pédagogiques et inspecteurs) ayant plus de 30 années de service effectif ;

- la faible capacité de production des écoles normales par rapport aux objectifs fixés ; ce qui a conduit au recrutement de 7593 enseignants non-fonctionnaires sans formation professionnelle de la rentrée scolaire 1998-1999 à 2003-2004 (soit 59,21% du total des effectifs des enseignants non-fonctionnaires).

II - Aperçu sur le cycle de base 1 au Niger

Le cycle de base 1 vise à acquérir aux jeunes enfants nigériens des compétences théoriques et pratiques les préparant à la vie active et/ou au passage au cycle de base 2. Le cycle de base 1 accueille les enfants de six (6) à sept (7) ans. La durée normale de la scolarité est de six (6) ans, sanctionnée par le CFEPD ou le CEPE franco-arabe. Le cycle de base 1 compte quatre types d'écoles :

- les écoles traditionnelles ;
- les écoles franco-arabes ou médersas ;
- les écoles bilingues ;
- les écoles spécialisées (écoles des sourds, écoles des aveugles, etc.).

De plus, il existe des écoles communautaires nées de l'initiative des populations pour répondre aux besoins d'éducation des enfants. Elles accueillent des enfants non scolarisés ou déscolarisés de la tranche d'âge de six (6) à quinze (15) ans. Certaines de ces écoles se différencient des écoles traditionnelles par la durée des études, l'âge des élèves et/ou les techniques pédagogiques ; le programme est flexible, les horaires souples et le calendrier scolaire adapté aux conditions locales. D'autres par contre ont des programmes et instructions officielles identiques à ceux des écoles traditionnelles ; ces écoles sont appuyées par des ONG pendant les trois premières années d'études avant d'être récupérées par l'Etat à partir de la 4^{ème} année. Dispensé dans les écoles publiques, privées et communautaires, le cycle de base 1 compte en l'an 2003-2004, 7532 écoles, 980 033 élèves répartis dans 21 022 classes et encadrés par 22 507 enseignants. Rappelons au passage que le cycle de base 1 comportait dans les écoles publiques et privées en l'an 1998-1999, 3597 écoles, 529 806 élèves répartis dans 12 359 classes et encadrés par 12 901 enseignants.

III - Gestion des personnels enseignants non-fonctionnaires

2-1 Recrutement

a°) Formation initiale

Pour la formation initiale des enseignants du cycle de base 1, le Niger dispose de cinq écoles normales qui sont :

- l'Ecole Normale Askia Mohamed de Zinder qui formait des instituteurs en quatre ans dont trois années d'enseignement secondaire général et qui assurait en outre la formation continue des instituteurs adjoints dans une section spéciale d'une année sanctionnée par le diplôme d'instituteurs ;
- l'Ecole Normale Tanimoune de Tillabéry qui formait des institutrices en quatre ans dont trois années d'enseignement secondaire général ;
- l'Ecole Normale Kaocen de Tahoua d'où sortaient les instituteurs adjoints après deux ans ;
- l'Ecole Normale Bawa Jan Gorgo de Maradi où étaient formés les instituteurs adjoints en deux ans ;
- l'Ecole Normale Mali Béro de Dosso qui formait les instituteurs adjoints en deux ans.

A partir de la rentrée scolaire 2002-2003, la durée de la formation des instituteurs et des instituteurs adjoints dans ces Ecoles Normales a été ramenée à une année. L'admission dans ces écoles normales se fait sur la base d'un concours ouvert aux titulaires du BEPC pour la formation d'instituteurs adjoints et du BAC pour celle d'instituteurs. Signalons aussi qu'une formation pédagogique de 60 jours a été donnée dans ces Ecoles Normales pendant les vacances scolaires 2003-2004 à une vague de 2576 enseignants non-fonctionnaires parmi les 7593 recrutés sans formation professionnelle que compte le système (enseignants contractuels + éducateurs communautaires). Cette formation sera suivie plus tard d'une évaluation pratique dans le but de délivrer le diplôme du CFEEN à ces enseignants.

Au cours de l'année scolaire 2003-2004, un effectif de 3583 élèves maîtres a été formé dans les cinq écoles normales du pays dont environ 1200 inscriptions à titre privé. Le programme décennal prévoit la formation de 3000 élèves- maîtres par an pour satisfaire les besoins induits par le développement du cycle de base 1.

La formation dispensée jusqu'à présent dans les Ecoles Normales comporte de nombreuses lacunes liées entre autres à :

- *l'inadéquation des programmes de formation aux réalités du terrain (les contenus sont trop théoriques et les élèves maîtres éprouvent de sérieuses difficultés à traduire les connaissances acquises dans la pratique de classe - certains contenus manquent de pertinence au regard du profil d'enseignants à former) ;*
- *la prédominance de la théorie sur la pratique (pas d'écoles annexes dotées du personnel et du matériel nécessaires pour offrir aux élèves maîtres une formation pratique de proximité - stages pratiques des élèves maîtres limités par l'insuffisance des moyens logistiques et humains caractérisée par une surcharge des élèves dans les classes pendant les stages - manque de qualification des enseignants des écoles d'application) ;*
- *le manque de compétence du corps d'encadrement des Ecoles Normales par rapport à l'objectif de qualité recherché de la formation initiale (les encadreurs des Ecoles Normales n'ont pas le profil requis pour assurer une formation de qualité aux élèves maîtres) ;*
- *la pauvreté de l'environnement pédagogique (insuffisance quantitative et qualitative des matériels didactiques, faible dotation des bibliothèques en ouvrages appropriés aux besoins des élèves maîtres) ;*
- *l'absence de lien entre la formation reçue dans les Ecoles Normales et la formation continue.*

b°) Niveau académique

Les jeunes nigériens titulaires de l'un des diplômes suivants : le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC), le Baccalauréat (BAC) ou plus, le Certificat de Fins d'Etudes d'Ecoles Normales (CFEEN) étaient recrutés pour enseigner dans le cycle de base 1. Par contre, le profil des enseignants des écoles communautaires varie du niveau 4^{ème} ou 3^{ème} des collèges aux titulaires du BEPC ou du BAC.

c°) Modalités de sélection

La sélection des enseignants non-fonctionnaires du cycle de base 1 s'effectue sur la base d'un test ouvert à tous les jeunes nigériens titulaires du CFEEN. Les conditions de recrutement sont fixées par le décret n°2003-234/PRN/MESSRT/MEB1/A du 26 septembre 2003. Les résultats

du test sont ensuite proclamés au niveau de chaque région sur la base de leur cahier des charges quant à leurs contributions à l'atteinte du niveau de scolarisation fixé par le ministère pour l'année en cours.

2-2 Administration

a°) Types de contrat

Les enseignants non-fonctionnaires sont recrutés après la signature d'un contrat à durée déterminée de deux ans renouvelable une fois. Après les quatre premières années, le contrat devient à durée indéterminée. Leur situation juridique est régie par le décret 2003-234 précité. La signature se fait généralement entre le contractuel et l'employeur direct (les COGES ou à défaut le Gouverneur des régions).

Quant aux enseignants des écoles communautaires, la signature du contrat se fait entre l'enseignant et la communauté locale. Bien que ça ne soit pas le cas aujourd'hui, ces enseignants non-fonctionnaires devraient être immatriculés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

b°) Rémunération

L'enseignant contractuel perçoit une rémunération mensuelle appelée pécule de quarante mille francs (40 000 F) cfa. Ce pécule correspond à 3,1 fois le PIB par tête contre 8,9 fois pour l'enseignant fonctionnaire. Cette rémunération est, toutefois majorée de deux mille cinq cent francs (2500 F) tous les deux ans au terme des quatre premières années de contrat. Enfin, ce pécule représente respectivement environ 0,67 fois et 0,53 fois le salaire mensuel d'un instituteur titulaire et d'un instituteur adjoint titulaire en début de carrière. Quant aux enseignants communautaires, leurs salaires payés en espèce ou en nature sont à la charge des communautés locales et varient selon les capacités contributives de ces communautés. Cependant, les efforts des communautés sont souvent accompagnés par des partenaires financiers intervenant dans la zone.

Les problèmes posés sont :

- *le manque d'indemnités liées à la profession, notamment les indemnités de motivation de ces enseignants pour leur maintien dans les zones désertiques, les zones d'accès difficiles et les zones d'éducation prioritaire ;*
- *le manque de sécurité du mode de paiement ;*
- *la faiblesse de la rémunération pour certains niveaux de recrutement.*

2-3 Gestion des carrières

a°) Déploiement

Les enseignants non-fonctionnaires recrutés au niveau des régions sont mis à la disposition des inspections de l'enseignement de base. Les mutations au niveau d'une même inspection ou des inspections d'une même région sont possibles. Par contre, les affectations et les mutations interrégionales ne sont pas acceptées. Seules les permutations entre régions sont accordées.

Les problèmes rencontrés sont :

- *le manque de clarté de la situation juridique des enseignants non-fonctionnaires ;*
- *le manque de critères objectifs d'affectation de ces enseignants ;*
- *l'absence de critères d'évaluation objectifs de l'enseignant non-fonctionnaire avant le renouvellement du contrat*
- *l'absentéisme régulier de ces enseignants, voir leur abandon en pleine année scolaire ;*

b°) Plan de carrière

Il n'existe pas actuellement de plan de carrière pour les enseignants non-fonctionnaires.

c°) Formation continue

La formation continue des enseignants du cycle de base 1 consiste pour l'essentiel à l'encadrement pédagogique assuré par les inspecteurs et conseillers pédagogiques. Actuellement, les ratios sont d'environ un inspecteur titulaire pour cinq cent seize (516) enseignants et un Conseiller Pédagogique pour deux cent quatre vingt sept (287) enseignants du fait des départs à la retraite des encadreurs après trente (30) ans de service.

Les problèmes liés à la formation continue sont entre autres :

- *l'insuffisance quantitative du personnel d'encadrement ;*
- *la modicité des ressources financières dégagées pour la formation des enseignants non-fonctionnaires.*
- *l'absence d'un cadre réglementaire qui fait obligation à l'encadrement de faire le travail attendu à partir d'indicateurs de résultats pouvant servir de base à leur évaluation ;*

- *le manque de formation requise des inspecteurs et conseillers pédagogiques faisant fonction ;*
- *la quasi inexistence du recyclage des enseignants, notamment les enseignants non-fonctionnaires ;*
- *l'insuffisance de la documentation pédagogique ;*
- *l'insuffisance de l'encadrement pédagogique (limite objective de l'auto-formation) ;*
- *le manque de stratégie d'identification des besoins en formation des enseignants;*
- *la routine dans le choix des thèmes de formation à travers les CAPED qui se limitent à l'élaboration des fiches de leçons.*

IV - Impact du recrutement des enseignants non-fonctionnaires sur le système éducatif

2-1 Au plan quantitatif

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle politique de recrutement des enseignants non-fonctionnaires du primaire pendant l'année scolaire 1998-1999, les taux d'admission et de scolarisation ont globalement augmenté. En effet,

- *le taux brut d'admission (TBA) a augmenté globalement de 36,2% en 1998-1999 à 55,2% en 2003-2004; ce qui donne un gain de 19 points en l'espace de cinq (05) ans ;*
- *le taux brut de scolarisation (TBS) a connu une augmentation substantielle de 17,8 points pendant la même période. Il est passé de 32,2% en 1998-1999 à 50% en 2003-2004 ;*
- *les TBS aussi bien pour les filles que pour les garçons ont enregistré des progrès de 1998-1999 à 2003-2004 ; ils ont augmenté respectivement de 15,04 points et 20,6 points (en 1998-1999, les TBS pour les filles et les garçons étaient respectivement de 25,36% et 39%) ;*
- *le TBS en milieu rural a pratiquement doublé en 5 ans. Il est passé de 25,1% en 1998-1999 à 48,4% en 2003-2004. Pendant ce temps, le TBS en milieu urbain connaissait une lente évolution passant de 51,5 % à 54,2%.*

Nonobstant tous ces efforts enregistrés, des problèmes subsistent encore, à savoir ceux relatifs à :

- *la parité entre les filles et les garçons ;*

- *la disparité entre les zones rurales et les zones urbaines.*

2-2 Au plan qualitatif

Une étude réalisée pendant l'année scolaire 2001-2002 au Niger par le programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) a montré que globalement, les résultats des élèves de 2^{ème} année ne sont pas significativement différents qu'ils soient tenus par les enseignants fonctionnaires ou par les enseignants non-fonctionnaires. Par contre, en 5^{ème} année, les enseignants non-fonctionnaires dans l'ensemble tendent à faire moins bien que leurs collègues fonctionnaires. Cette étude a affirmé que la nouvelle politique de recrutement des enseignants non-fonctionnaires du primaire n'a pas engendré une dégradation sensible de la qualité de l'enseignement dans les écoles du cycle de base 1 au Niger.

Les problèmes suivants entravent la performance des enseignants non-fonctionnaires au Niger :

- *l'absence d'un statut clair de ces enseignants ;*
- *l'insuffisance de la formation professionnelle de ces enseignants qui jouent un rôle prépondérant dans les acquisitions des élèves ;*
- *l'absence de motivation professionnelle.*

V - Rôle des partenaires sociaux dans la conception et la mise en œuvre de la nouvelle politique de recrutement

Depuis les Etats Généraux de l'Education en 1992, les partenaires sociaux ont toujours été associés dans l'élaboration des plans et programmes éducatifs. C'est ainsi qu'au cours des travaux sur l'élaboration de la LOSEN en 1998 et du PDDE, les partenaires sociaux ont été invités à débattre de la problématique du recrutement d'enseignants dans les écoles du cycle de base 1. Le compromis suivant a été trouvé au cours des travaux : **les syndicats acceptent le recrutement des contractuels de l'éducation et l'Etat continue à recruter en plus de ces contractuels, des enseignants fonctionnaires au prorata des postes budgétaires libérés.**

VI - Perspectives

Le nombre d'enseignants non-fonctionnaires qui est de 12 824 en 2003-2004 contre 12 993 titulaires à la Fonction Publique atteindra le nombre de 67 079 enseignants en l'an 2015 contre 7700 enseignants titulaires. Dès lors, des actions seront entreprises en vue de la formation, de la stabilisation de ces enseignants et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Pour cela, les solutions suivantes seront préconisées :

❖ **la réforme de la formation initiale des enseignants** qui est basée sur celle des Ecoles Normales dont les grands axes sont :

- *la révision des textes réglementaires (textes portant création, organisation et missions des écoles annexes, textes portant statuts des encadreurs et des écoles annexes) ;*
- *l'élaboration d'un nouveau curriculum de formation dans les Ecoles normales (la formation des enseignants doit être une formation professionnelle qui doit préparer au métier d'enseignant et aux tâches qui en découlent, elle doit préparer à l'auto formation et à la formation permanente, elle doit être fondée sur l'interdisciplinarité et doit prendre en compte les nouveaux contenus éducatifs) ;*
- *l'amélioration de l'environnement pédagogique (construction de salles de bibliothèques et leur équipement en ouvrages de référence, construction de salles de micro enseignement, équipement des écoles annexes en matériel pédagogique) ;*

❖ **La refondation de la formation continue des enseignants** à travers un nouveau dispositif qui sera un encadrement de proximité basé sur une gestion décentralisée et qui a pour axes principaux :

- ***l'école** qui sera l'unité de base de la formation continue sous la responsabilité du directeur d'école chargé du suivi quotidien des enseignants (des sessions de formations de renforcement des capacités en administration et gestion des établissements, en identification des besoins en formation et en animation pédagogique seront données aux directeurs d'écoles) ;*
- ***la CAPED**, ou Cellule d'Animation Pédagogique, pôle principal du processus de formation continue est composé de 36 enseignants en moyenne et sous la responsabilité d'un coordonnateur, directeur de l'école abritant le siège de la CAPED (le programme d'activités sera alimenté à partir des besoins identifiés*

par les écoles, les visites de classes du Conseiller Pédagogique et de l'Inspecteur, les enquêtes régionales de suivi de la qualité des apprentissages. Ce programme sera certifié par le chef secteur pédagogique et validé par l'inspecteur) ;

- **le secteur pédagogique**, composé de quatre CAPED, est sous la responsabilité d'un Conseiller pédagogique, chef secteur (planification et encadrement des activités des CAPED, exploitation des rapports d'activités, encadrement pédagogique des enseignants).

❖ **l'amélioration de la qualité de l'enseignement par :**

- *l'élaboration d'un statut spécifique aux enseignants non-fonctionnaires qui fidélise et sécurise cette nouvelle catégorie d'agents publics ;*
- *le renforcement de la formation professionnelle de ces enseignants;*

VII - Conclusion

A partir des années 1980, le Niger a connu une évolution économique difficile avec une forte croissance de la population et une baisse des ressources. Les conséquences au niveau de l'éducation se sont fait sentir: les ressources globales allouées au secteur de l'éducation n'ont été que faiblement augmentées alors que la demande en éducation est croissante. Face à cette situation, le recrutement massif de nouveaux enseignants a permis de scolariser un maximum d'enfants. Pendant l'année scolaire 2003-2004, les enseignants contractuels sont au nombre de 12824 dont 4946 sans formation professionnelle, soit près de 38,57% de leur effectif.

Six ans après la mise en œuvre de cette nouvelle politique de recrutement d'enseignants, le constat est que la couverture éducative a été significativement améliorée. De même, les fortes disparités qui existaient entre les filles et les garçons, les zones rurales et les zones urbaines ont été considérablement réduites. Cependant, la qualité de l'enseignement reste mitigée selon que les enseignants non-fonctionnaires sont formés ou non, qu'ils détiennent un diplôme académique plus élevé (BAC ou plus) ou pas.

En conclusion, la stabilisation du corps des enseignants non-fonctionnaires, la mise en place des mesures susceptibles de les motiver et le renforcement de leur capacité professionnelle sont indispensables pour l'atteinte d'une éducation de base de qualité pour tous d'ici 2015.